

Quel accompagnement à l'échelon régional pour les entreprises en difficulté ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 13/10/2020 - **Difficultés de l'entreprise**

Afin d'aider les entreprises en difficulté dans les territoires, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif spécifique confié aux Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP).
Explications.

Qui sont les Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) ?

Positionnés auprès des préfets de Région, les Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés (CRP) accompagnent les entreprises en difficulté pour préserver l'emploi dans les territoires.

Dotés de compétences en matière de projets d'entreprises, d'analyse financière et de connaissance du rôle et des moyens d'actions des différents partenaires de l'entreprise, les CRP apportent un appui opérationnel à la restructuration des entreprises.

Trouvez les coordonnées du CRP de votre région < <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/politique-industrielle/comr>

Lire aussi : [Tout savoir sur la procédure de sauvegarde](#)

Quelles sont les missions des Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) ?

Les missions des CRP s'articulent principalement autour de deux axes :

Le soutien aux entreprises en difficulté

Les CRP proposent des solutions adaptées à la situation des entreprises pour assurer leur pérennité et leur développement en lien avec les autres dispositifs de soutien aux entreprises (médiations, [CODEFI](#) < <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-et-codeficiri> > ...) et avec les soutiens financiers publics et privés.

Les CRP ont la possibilité de porter un dossier au niveau national lorsque sa criticité le demande.

La prévention des difficultés de l'entreprise

Les CRP assurent également une mission de détection précoce des difficultés afin de mieux cibler les mesures de remédiation à apporter.

Lire aussi : [Difficultés de financement : comprendre en 5 questions la médiation de crédit aux entreprises](#)

Quelles entreprises peuvent bénéficier de l'accompagnement des Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) ?

Les CRP interviennent dans les entreprises de moins de 400 salariés avec un périmètre d'intervention prioritairement focalisé sur les entreprises industrielles de plus de 50 salariés.

Afin d'assurer la réactivité du dispositif CRP, certaines régions peuvent compter plusieurs commissaires.

Lire aussi : [Employeurs : Comment fonctionne l'activité partielle en cas de difficultés ?](#)

Aller plus loin

En savoir plus sur les missions des Commissaires aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises <
<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/politique-industrielle/commissaires-aux-restructurations-et-prevention-des-difficultes>>

Ce que dit la loi

Circulaire relative à l'évolution du dispositif d'accompagnement des entreprises en difficulté <
<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/43697>>

Thématiques : [Difficultés de l'entreprise](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

exemple : nom.prenom@domaine.com	Je m'abonne
----------------------------------	-------------

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   